

cernant notre régime foncier ont été traitées à tous les points de vue. Jamais il n'avait passé par un pareil laminoir. Tous les membres du Congrès en sont partis avec la conviction qu'ils y avaient appris quelque chose.

Nous ne nous étonnons pas de la timidité de beaucoup d'entre eux en face de la gravité des problèmes posés. Ils n'ont pu, tout d'un coup, se dégager des préjugés dont les a imbus la distinction classique entre la propriété mobilière et la propriété immobilière. Un grand nombre de personnes considèrent que la propriété immobilière doit être stable, appartenir toujours aux mêmes familles et qu'une hypothèque conduit tout droit l'imprudent qui l'a consentie au conseil judiciaire. Nous venons leur dire : il faut que le titre foncier soit aussi irrévocable qu'un titre de rente ; il faut que ce morceau de papier qui remplacera toutes vos paperasseries et vos grosses, puisse être transmis par voie d'endossement, enregistré au bureau de la conservation foncière ; il suffira au propriétaire de le déposer dans une banque pour obtenir un prêt sur nantissement. Les gens sages, timorés, s'écrient : — "Mais c'est une révolution !" Nous leur répondons : — "Pacifique et légale," mais nous n'essayons pas d'en atténuer l'importance et si nous nous y attachons avant tant de persévérance et de passion, c'est précisément parce que nous considérons qu'elle doit avoir la plus profonde répercussion sur notre état économique.

YVES GUYOT.

Actualités.

Un horloger de Genève vient d'inventer la *montre parlante*. C'est une montre à répétition qui dit les heures au lieu de les sonner. Ainsi, quand vous rentrerez chez vous, après une veillée agréable où vous aurez perdu la notion du temps écoulé, votre montre en lui présentant gentiment le ressort, vous dira : "Deux heures trois-quarts." — Voilà une nouvelle application du phonographe qui aura de la vogue.

* *

Un étudiant de Milan avait découvert en 1859 le secret de pétrifier la chair humaine, mais il se noya quelques années après emportant son secret avec lui.

* *

D'après "Ryland's Iron Trade Circular", sur 751 haut-fourneaux en existence dans le Royaume-Uni, 359 seulement étaient en opération le 31 décembre dernier ; 19 avaient été éteints depuis le 30 septembre.

* *

La plus forte grue à vapeur du monde appartient à une compagnie de navigation de Hambourg. On l'emploie aux docks pour soulever les colis d'une grosse pesanteur en chargeant ou en déchargeant les navires ; on dit qu'elle enlève tout à fait aisément une locomotive à cinq paires de roues.

Renseignements Commerciaux

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

La société "Piché & Havard," Alphonse de la Durantaye, veuve A. Piché et Magloire Havard, nouveautés, Montréal, a été dissoute le 2 septembre 1892.

La société "G. M. Hodges & Co," Gilbert M. Hodges et Wm. A. Proulx, agents de manufactures, Montréal, a été dissoute le 1er janvier 1893.

La société "Robillard & Wolfe," Maxime Robillard et Michel U. Wolfe, grains, foin, charbon etc, Montréal, a été dissoute le 21 janvier 1893.

La société "Genser & Benjamin," Carl Genser et Isaac Benjamin, bouchers, Montréal, a été dissoute le 31 janvier 1893.

La société "Robert & Cie," Hormidas Legault dit Deslauriers, Olivier Placide Robert, Joseph A. Gagné et Jos. Alfred Paré, boissons, Lachine, a été dissoute le 25 janvier 1893.

La société "D. Ouimet & fils," Damase Ouimet et Alphonse Ouimet, hôteliers, Montréal, et la société "Ouimet & fils," Damase et Alphonse Ouimet, embouteilleurs, Mile-End, ont été dissoute le 31 décembre 1893.

NOUVELLES SOCIÉTÉS

"The James Robertson Company (Limited)" constituée en vertu de Lettres Patentes du Canada, le 31 décembre 1892, Montréal, James Robertson, président.

"Hanson Bros" courtiers et agents financiers, Montréal, William Hanson et Edwin Hanson. Depuis le 1er janvier 1893.

"G. M. Hodges & Co" agent de manufacture, Montréal ; William W. Whitlock, Gilbert M. Hodges et Wm. A. Proulx. Depuis le 1er janvier 1893.

"Robert & Cie" liqueurs et boissons, Lachine ; Olivier Placide Robert, Jos. A. Paré, Joseph A. Gagné, Edouard Ouellette et Adélar Martin. Depuis le 1er février 1893.

"The Globe Portrait Co" artistes photographes, Montréal ; Egérie Dufresne veuve de James Such et Omer Dufresne. Depuis le 7 décembre 1892.

"Chs. & A. Lapointe, carrossiers, Montréal ; Charles et Alfred Lapointe. Depuis le 2 février 1893.

"Jenkin & Holt" agents d'assurance, Montréal ; James F. Jenkin et Thomas Holt. Depuis le 1er novembre 1892.

"Robillard & Fluet" épiciers, Montréal. Antoine Trefflé Robillard et Adjudant Fluet. Depuis le 6 décembre 1892.

DEMANDES DE SÉPARATION DE BIENS.

Dame Annie Beauchamp, épouse de M. Adonias Dansereau, confiseur, de Montréal.

DIVIDENDES DE FAILLITES.

Dans l'affaire de M. Jean Bilodeau, de St-Elzéar ; premier et dernier dividende payable à partir du 20 février. H. A. Bédard curateur.

Dans l'affaire de M. Adolphe Payette, de Montréal, dividende payable le 20 février. Kent & Turcotte, curateurs.

CURATEURS

MM. Bilodeau & Renaud, ont été nommés curateurs à la faillite de M. J. A. Riopel, de Montréal.

MM. Bilodeau et Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de W. F. Dogherty & Cie, de Montréal.

M. Charles Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de W. F. Beck & Co, de Montréal.

MM. Kent et Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de MM. Ber-

trand, Lavallée et Gélinas, de Montréal. M. Geo. Paré a été nommé curateur à la faillite de C. Kuhne, absent ; de Montréal.

M. Chas. Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de M. Jos. E. Deslauriers, de Montréal.

M. Chas Desmarteau a été nommé curateur à la faillite de Samuel Mills, de Montréal.

MM. Kent et Turcotte ont été nommés curateurs à la faillite de M. J. O. Paré, de Montréal.

MM. Bilodeau et Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de M. George Laroche, de Montréal.

MM. Bilodeau et Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de M. Jacob Goldstein, de Montréal.

MM. Alex. F. Riddell et Wm. Common ont été nommés liquidateurs de la "Balmoral Hotel Company."

M. John McD. Hains a été nommé curateur à la faillite de Dannis O'Brien & Son.

MM. J. P. Royer et R. R. Burrage ont été nommés curateurs à la faillite de M. Julius Friedman, de Sherbrooke.

M. Aug. J. Andrews a été nommé curateur à la faillite de M. Siméon Simonson, de Québec.

M. N. Matte a été nommé curateur à la faillite de M. Chas. G. Beaulieu, de Lévis.

M. N. Matte a été nommé curateur à la faillite de M. Robert Morgan, de Québec.

MM. Bilodeau & Renaud ont été nommés curateurs à la faillite de M. Philippe Barbeau.

FAILLITES.

Montréal.—M. Adolphe Balthazar, entrepreneur, a reçu une demande de cession.

M. Abraham Brahadi, chapellerie et fourrures, fait cession de ses biens : Passif environ \$40,000.

Assemblée des créanciers le 16 février. Henry McDonald, maître charretier, a fait cession de ses biens :

Passif environ \$1,700.

Assemblée des créanciers le 14 février. La "Montreal Industrial Exhibition Co" a été mise en liquidation par ordre de la Cour.

M. Alphonse David, nouveautés, a fait cession de ses biens. Passif \$2,500.

Assemblée le 14 février.

Douglas & McNiece, vaisselle etc., ont fait cession de leurs biens.

Passif \$38,750.00.

Assemblée le 10 février.

La succession de M. A. Périard, libraire, a fait cession.

Passif \$20,000.

Assemblée des créanciers le 16 février.

St-Cuthbert.—M. Jean-Bte Deslauriers, pharmacien, a reçu une demande de cession.

St-Elphège.—M. Daniel Paquette, magasin général, est en difficultés.

Drummondville.—MM. Lemire & Frère, magasin général, déjà notés, sont en difficultés.

Sherbrooke.—MM. Chas. H. Nutter et Cyrus A. French marchands de vins etc, ont fait cession de leurs biens.

APICULTURE MODERNE

Elevage mixte

Annoucer le fusionnement du mobilisme (emploi des cadres mobiles) et du fixisme (emploi des cadres fixes) serait assurément prématuré. Néanmoins, sans être

prophète, on peut parfaitement prévoir une époque très prochaine, où se conclura une alliance en bonne forme entre les deux systèmes d'élevage réputés irréconciliables.

Un premier pas a déjà été fait, et des concessions réciproques, sont nées deux nouvelles théories mixtes, pouvant servir de fondement à l'apiculture perfectionnée. Le mobilisme abandonnant ses prétentions, parfois exagérées, fait une large part au fixisme, en lui cédant le nid à couvain ; quant au fixisme, il se plie aux exigences du mobilisme, en accordant droit de cité aux cadres à cire gaufrée, aux nourrisseurs perfectionnés, aux hausses à alvéoles artificiels et à sections. Les partisans des deux systèmes d'élevage se désistant de leurs prétentions les plus absolues, l'entente se fait aisément.

La première méthode née de l'union du mobilisme et du fixisme repose sur l'introduction, dans les anciennes ruches, de cadres mobiles garnis de rayons gaufrés. Comme on le sait, toute bâtisse se compose de deux parties bien distinctes : le nid à couvain et le grenier à miel. Dans les habitations tout à fait primitives, c'est-à-dire dans la ruche de paille composée d'une seule cavité intérieure, sans paroi aucune, le couvain et les provisions ne pouvaient être extraits séparément, et l'apiculteur en était à étouffer les abeilles, lorsqu'il voulait s'emparer du fruit de leurs travaux. Cette barbare coutume a, Dieu merci, presque universellement disparu, et la ruche ayant été perfectionnée a reçu, comme complément, un chapeau. Grâce à cette modification, l'habitation des faiseuses de miel est devenue plus confortable. L'étage inférieur, c'est-à-dire le parterre, est réservé au couvain et à la nourriture courante, tandis que l'entresol ou le premier étage est destiné à recevoir les provisions plus abondantes, nécessaires à l'entretien de la ruche en hiver. Ce sont ces provisions que l'apiculteur enlèvera pour son usage, au moment de la grande récolte, de manière à stimuler les insectes au travail. Il aura garde de ne pas toucher au nid à couvain, sauf le cas de nécessité urgente.

On le voit, la ruche est donc divisée en deux parties absolument distinctes : la hausse ou chapeau seule est accessible à l'éleveur. Tel est le premier système d'élevage, qui devient mixte si l'on substitue, à la hausse ordinaire et toute simple, des maisonnettes en paille, une hausse à rayons du genre Dadant ou de Layens. Comme cette espèce hybride est destinée, sans nul doute, à un certain succès dans les contrées où l'apiculture n'est pas encore très développée, voici quelques renseignements théoriques et pratiques, qui permettront de construire à très bas prix la ruche mixte, et de l'utiliser aussi avantageusement que possible.

Les bâtisses comprenant deux parties essentielles, appartenant l'une au fixisme, l'autre au mobilisme, il est nécessaire de ne les envisager que successivement.

Relativement à la capacité et à la forme du nid à couvain, d'excel-